



## Préavis municipal n° 02 – 2020

### Réfection des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement de fonction du concierge dans le collège de la Léchire

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### PREAMBULE

Pour mémoire, le collège de la Léchire a été inauguré le 15 juin 1985. Il y a donc 35 ans. A l'époque, le choix des matériaux pour les fenêtres et portes étaient relativement limités. Aussi l'ensemble de ces éléments sont en bois avec une couverture extérieure en aluminium. Avec le temps le bois a travaillé, et l'isolation en gomme des fermetures s'est détériorée.

L'isolation thermique de ces éléments est devenu catastrophique, et ne permet plus de garantir un minimum de température dès que le froid arrive. En pratique, en hiver il n'est pas possible de rester dans le living sans une couverture pour se couvrir !

#### TRAVAUX NECESSAIRES

Nous vous proposons de remplacer l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement, soit au total 2 portes-fenêtres et 7 fenêtres.

Ces travaux devraient être menés à bien pendant les vacances d'automne de cette l'année.

#### VOLETS FINANCIERS

La Municipalité a demandé des devis à trois entreprises de la région.

Elle a sélectionné l'entreprise E. Moser à Penthaz qui propose un remplacement par des fenêtres et portes-fenêtres en PVC et aluminium avec triple vitrage.

Par prudence, une marge de 5 %, arrondie au millier, a été ajoutée au devis total.

Dès lors, les besoins de financement se décomposent comme suit :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| • Ensemble des travaux<br>y compris évacuation des anciens éléments | CHF 23'000.-        |
| • Divers et imprévus  | CHF 1'000.-         |
| • Montant total   | <u>CHF 24'000.-</u> |

Pour mémoire, la Commune encaisse une location mensuelle de CHF 1'200.- pour cet appartement, que vous retrouvez sous le compte 512.4271.

**Mode de financement**

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

**Mode de comptabilisation**

Ces charges seront portées directement dans les comptes de l'année courante en augmentation des charges prévues au budget pour le compte 512.3141.2.

**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz,

- Vu le préavis n° 02-2020 - Réfection des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement de fonction du concierge dans le collège de la Léchire,
- Ouï les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**décide**

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 24'000.- afin de financer la réfection de l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement du concierge;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante ;
- d'autoriser la Municipalité à porter cette charge dans le compte 512.3141.2 en augmentation de la somme prévue au budget 2020.

Approuvé par la Municipalité in corpore le 6 juillet 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire :

J.-F. Pollien

M. Goy Bommottet



Penthaz, le 8 juillet 2020.